

Convention collective nationale

IDCC : 3. – **NAVIGATION INTÉRIEURE
TRANSPORT DE MARCHANDISES
(Ouvriers)
(28 octobre 1936)**

(Étendue par arrêté du 19 mars 1938,
Journal officiel du 30 mars 1938)

Brochure n° 3293

Convention collective nationale

IDCC : 1974. – **NAVIGATION INTÉRIEURE
TRANSPORT DE PASSAGERS
(cadres, ETAM)
(2^e édition. – Janvier 2005)**

**AVENANT N° 2 DU 26 SEPTEMBRE 2005
RELATIF À LA DÉLIBÉRATION DE LA CPNEFP DU 25 FÉVRIER 2004,
PORTANT CRÉATION DU CQP CAPITAINE DE BATEAU FLUVIAL
NOR : ASET0551370M
IDCC : 3, 1974**

Article 1^{er}

A l'article 3 « Référence aux emplois qualifiés correspondants », les mots : « ... pour les bateaux à passagers de plus de 60 mètres » sont remplacés par : « ... pour les bateaux à passagers de 60 mètres et plus ».

Article 2

A l'article 6 « Objectif de la formation » :

- au premier paragraphe, les mots : « (automoteur marchandises ou passagers d'une longueur > 70 mètres...) » sont remplacés par : « (automoteur marchandises d'une longueur > 70 mètres ou passagers de 60 mètres et plus...) » ;

- au deuxième paragraphe, les mots : « automoteur marchandises d'une longueur > 70 mètres ou passagers de plus de 60 mètres... » sont remplacés par : « (automoteurs marchandises d'une longueur > 70 mètres ou passagers de 60 mètres et plus...) ».

Article 3

A l'article 7.2 « Prérequis minima », rajouter à la fin du paragraphe : « Par ailleurs, l'accès à la formation de préparation à l'examen du CQP capitaine de bateau fluvial est assujéti pour les demandeurs d'emploi qualifiés qui ne pourraient justifier d'une expérience embarquée d'au minimum 1 an sur un bateau de navigation intérieure, à la présentation d'une attestation de formation minimale de découverte et d'initiation (FMDI) délivrée par un organisme de formation agréé par la CPNEFP. »

Article 4

A l'article 9.2 « Formation initiale », les mots : « ... pour les unités de plus de 60 mètres de long » à la fin des paragraphes 9.2.2 et 9.2.3 sont remplacés par : « ... pour les unités de 60 mètres de long et plus ».

Article 5

A l'article 11 « Contenu de la formation », rajouter en fin de paragraphe : « Le référentiel de certification et les conditions d'évaluation en vue d'obtenir l'attestation de formation minimale d'insertion FMI prévue à l'article 7 figurent en annexe IX du présent accord. »

Article 6

A l'article 13 « Modalités d'agrément par la CPNEFP des organismes de formation », rajouter à la fin du paragraphe : « Les organismes de formation ou d'enseignement désireux de dispenser la formation au CQP capitaine de bateau fluvial ou à l'attestation de formation professionnelle minimale FMDI devront en vue de leur agrément... »

Article 7

La page 9 « Annexes » modifiée par l'avenant n° 1 du 21 juin 2004 est complétée par la mention suivante : « Annexe IX "Formation minimale de découverte et d'initiation" ».

Article 8

Le présent avenant fera l'objet des formalités de dépôt, conformément aux articles L. 132-10 et R. 132-1 du code du travail, et de demande d'extension conformément aux dispositions de l'article L. 133-8 et suivants du code du travail.

Fait à Paris, le 26 septembre 2005.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

Organisation patronale :

Comité des armateurs fluviaux.

Syndicats de salariés :

Fédération générale des transports et de l'équipement CFDT ;

Fédération nationale des ports et docks CGT ;

Syndicat général de la marine fluviale ;

Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services FO ;

Fédération nationale de l'encadrement des transports et du tourisme CFE-CGC.

ANNEXE IX

Formation minimale de découverte et d'initiation FMDI

Les candidats au certificat de qualification professionnelle Capitaine de bateau fluvial sélectionnés au regard des dispositions de l'article 7 du présent accord, qui ne pourraient faire état d'une expérience préalable d'au moins 1 an d'embarquement dans une entreprise de transport fluvial doivent être titulaires d'une attestation de réussite à un examen de contrôle des connaissances et des savoir-faire professionnels passé à l'issue d'une formation minimale de découverte et d'initiation dite FMDI.

Organisation et durée de la formation

La durée théorique de cette formation totalisant 6 semaines – soit 210 heures réparties en 60 unités d'enseignement – peut être diminuée selon le profil des candidats retenus sans pouvoir être inférieure à 4 semaines, soit 140 heures. Les temps de formation sont alors adaptés à due proportion du temps théorique.

La répartition des modules de formation s'effectue de la façon suivante :

- 0,5 unité pour l'accueil des stagiaires ;
- 58,5 unités de face-à-face pédagogique :
 - 20 candidats au maximum ;
 - 10 candidats au maximum lors des périodes d'embarquement ;
- 1 unité pour l'évaluation des compétences acquises et l'évaluation du stage.

Ces unités d'enseignement se répartissent de la façon suivante :

- accueil : 0,5 unité ;
- partie théorique : 28,5 unités.

Module 1 : les outils de transport (9 unités)

- 1.1. Connaissance des bateaux de marchandises et de passagers : 3 unités.
- 1.2. Connaissance des ouvrages d'art de la navigation : 2 unités.
- 1.3. Approche des règlements de police et de la signalisation : 2 unités.
- 1.4. L'entretien et la maintenance : 2 unités.

Module 2 : les manœuvres et postes de travail (14,5 unités)

- 2.1. Connaissance du principe des manœuvres : 6 unités.
- 2.2. Les opérations annexes au transport : 2 unités.
- 2.3. Comportement aux postes de travail : 2 unités.

2.4. Adaptation à l'activité de l'entreprise (le transport de marchandises dangereuses et le transport de passagers) : 4,5 unités.

Module 3 : sécurité et qualité (5 unités)

3.1. La prévention des accidents d'exploitation : 1,5 unité.

3.2. La prévention des accidents du travail : 1,5 unité.

3.3. La prévention des pollutions : 0,5 unité.

3.4. La mise en œuvre de la « qualité » : 1,5 unité.

Partie pratique : 30 unités.

Mise en application pratique: 30 unités.

Test final d'évaluation des compétences acquises correction et synthèse du stage : 1 unité.

La composition de chaque thème de formation est détaillée sur les fiches jointes.

Prérequis

Les candidats correspondant aux dispositions de l'article 7 définissant les prérequis pour la préparation au CQP, et qui ressortent de la formation FMDI doivent être âgés de 18 ans au minimum et titulaires d'une première expérience professionnelle d'au moins 1 an.

Le dossier de candidature est examiné par l'organisme de formation retenu pour dispenser la formation, au regard de l'expérience du candidat, de sa motivation à intégrer les métiers de la voie d'eau et de sa capacité à réussir l'examen du CQP de Capitaine de bateau fluvial.

Test d'évaluation

Evaluation de la pratique professionnelle (coefficient 2).

Contrôle continu permettant d'établir la note finale sur 20.

Une note inférieure à 5 est éliminatoire.

Evaluation des acquis professionnels (coefficient 3).

Vingt questions constituent le test final notées 1 point par question :

- le questionnaire à choix multiple est défini par l'organisme de formation et doit permettre l'évaluation finale des candidats ;
- le catalogue de questions est établi par l'organisme de formation et validé par la CPNEFP lors de l'agrément délivré conformément à l'article 13 de l'accord portant création du CQP.

L'épreuve de réponse au questionnaire se passe par écrit.

Délivrance de l'attestation

La note finale est calculée à partir des résultats obtenus aux épreuves de la pratique et des acquis professionnels.

Pour permettre la délivrance de l'attestation, la note obtenue doit être au moins égale à 70.

Les candidats ayant obtenu entre 50 et 70 peuvent se représenter une seconde fois à l'épreuve d'évaluation des acquis professionnels.

L'attestation est délivrée par la CPNEFP sur imprimé à en-tête de la commission sur avis de l'organisme de formation.

Les candidats malheureux pourront se prévaloir d'un certificat de suivi de la formation FMDI pour postuler aux emplois de matelots disponibles dans les entreprises de transport fluvial.

Thème 1.1

Connaissance des bateaux de transport de marchandises et de passagers (3 unités)

Objectif

Connaître les principales caractéristiques de la flotte fluviale en activité en France et en Europe.

Éléments de contenu

1.1.1. Caractéristiques techniques et fonctionnelles :

Les différents types de matériel, plaisance, marchandises ou passagers, automoteurs, convois.

Les dimensions de référence.

La coque et sa structure.

Le poste de pilotage.

Les locaux de réception du public.

Les locaux à risque (cuisine, salle des machines...).

Les capacités de chargement.

1.1.2. La propulsion et la gouverne :

Les moteurs diesel.

Les appareils à gouverner classiques.

Les hélices orientables.

Le propulseur d'étrave.

1.1.2. Les appareils et équipements :

Les aides à la navigation (radar, GPS...), leurs limites d'utilisation.

Les ancres et guindeaux.

Les brélagés de convoi.

Les câbles acier et nylon.

Les pompes.

Les moteurs électriques (haute et basse tension) ou hydrauliques.

1.1.3. Les fluides et approvisionnements :

Les carburants et lubrifiants.

L'eau potable.

Supports pédagogiques

Documents pédagogiques, documents fournisseurs, photothèque.

Thème 1.2

Connaissance des ouvrages de navigation (2 unités)

Objectif

Connaître les principales caractéristiques des ouvrages de navigation.

Éléments de contenu

1.2.1. Le réseau des voies navigables en France et en Europe :

La notion de gabarit.

Le réseau actuel.

Les services de navigation.

Les projets de liaison à grand gabarit.

Les cartes de navigation.

1.2.2. Caractéristiques techniques et fonctionnelles :

Rivières naturelles, canalisées, canaux.

Les différents ouvrages.

Les dimensions de référence.

Le fonctionnement d'une écluse.

Lexique.

Supports pédagogiques

Cartes, documents pédagogiques d'information, cartes de navigation, système ECDIS.

Thème 1.3

Approche des réglementations de police et de la signalisation (2 unités)

Objectif

Connaître les principales dispositions de la réglementation applicables aux transports fluviaux.

Eléments de contenu

1.3.1. Les règlements de police :

Le règlement général de police.

Les règlements particuliers de police de chaque voie empruntée.

Les avis à la batellerie.

Lexique.

1.3.2. La signalisation :

Les panneaux réglementaires.

Les feux et signaux sonores.

La réglementation CEVNI.

1.3.3. Les certificats de capacité :

Le certificat « Bateau de commerce ».

Les certificats « Plaisance ».

Les attestations spéciales « Radar » et « Passagers ».

1.3.4. Les permis de navigation :

Les bateaux de plaisance.

Les bateaux de marchandises.

Les bateaux à passagers.

Les certificats « Matières dangereuses ».

1.3.5. Les documents de bord.

Supports pédagogiques

Le RGP, les RPP, les avis à la batellerie, les documents réglementaires de bord ou administratifs.

Thème 1.4

L'entretien et la maintenance (2 unités)

Objectif

Assurer l'entretien courant et maintenir les installations et outillages en état de fonctionnement selon les normes de sécurité en vigueur.

Eléments de contenu

1.4.1. La maintenance :

Les impacts des déficiences.

1.4.2. L'entretien courant :

L'entretien journalier et la périodicité des interventions.

Les consommations.

Les économies d'énergie.

Le contrôle et la remise à niveau des fluides.

Le changement périodique des filtres.

L'application des peintures (protection, décoration, antidérapant, anticorrosion).

L'entretien des outillages.

Le rangement et la propreté des lieux de travail.

1.4.3. Le repérage des petites anomalies :

Les étanchéités.

1.4.4. Les petites réparations :

Les petits dépannages électriques, de menuiseries.

Supports pédagogiques

Documents fournisseurs, check-listes d'entreprises, consignes d'entretien, instructions orales, schémas d'installation.

Thème 2.1

Connaissance du principe des manœuvres (6 unités)

Objectif

Permettre de participer avec efficacité aux principales manœuvres de l'unité sous la responsabilité de l'équipage et dans les règles de sécurité en vigueur.

Eléments de contenu

2.1.1. La marche du bateau :

Le démarrage des moteurs et des accessoires de manœuvres (bouteur...).

L'influence des caractéristiques géométriques du bateau ou du convoi et de l'enfoncement.

L'influence des courants, du vent, de la marée, des conditions atmosphériques.

L'éclusage.

La vitesse, le maintien du cap.

Les autres usagers, le trématage et le croisement.

L'accostage.

La pratique du guidage (vigie par VHF, appréciation des distances).

2.1.2. Les techniques de la batellerie :

La préparation des convois.

Le brêlage et le contrôle de la tension des câbles.

L'utilisation des câbles nylon.

La réalisation des nœuds.

L'étalage, l'amarrage et le stationnement.

L'appréciation des vitesses.

2.1.3. La communication en navigation :

Le transfert d'informations au conducteur.

La VHF, le radiotéléphone.

Les nouvelles technologies (GPS...).

Supports pédagogiques

Les documents de transport, les documents pédagogiques, câbles.

Thème 2.2

Les opérations annexes au transport (2 unités)

Objectif

Permettre de participer avec efficacité aux opérations de chargement, de déchargement, d'embarquement ou de débarquement sous la responsabilité de l'équipage et selon les règles de sécurité en vigueur.

Éléments de contenu

2.2.1. Les opérations de manutention :

Les différents produits.

Le positionnement du bateau par rapport aux engins de manutention.

La préparation de la cale.

L'ouverture ou la fermeture des panneaux de cales.

Le comportement physique du bateau ou du convoi lors des opérations de manutention.

Le contrôle de l'enfoncement.

Le centre de gravité et la stabilité du bateau.

Le plan de chargement (conteneurs, masse lourde...).

L'arrimage des colis.

Les consignes de sécurité au chargement et au déchargement.

2.2.2. L'embarquement et le débarquement :

Le contrôle de l'amarrage et de la fixation de la passerelle d'embarquement.

Le nombre de passagers.

L'embarquement et le débarquement.

2.2.3. La communication en navigation :

Le transfert d'informations au conducteur.

Supports pédagogiques

Les documents de transport, les documents pédagogiques, plans de bateaux, logiciel de chargement.

Thème 2.3

Le comportement au poste de travail (2 unités)

Objectif

Par l'analyse et la pratique amener le candidat à adopter une hygiène de vie et une attitude appropriée à la situation et au respect des autres.

Eléments de contenu

2.3.1. Hygiène de vie :

Choix de l'alimentation.

Effets de l'alcool, des médicaments, du tabac, ou des substances susceptibles de modifier le comportement.

Symptômes, causes, effets de la fatigue ou du stress.

Rôle fondamental du cycle de base activité-repos.

L'hygiène personnelle.

2.3.2. Les différents postes de travail embarqués :

Les conventions collectives.

Le commandant.

Le conducteur.

Le capitaine.

Le timonier.

Le matelot.

L'agent de sécurité.

2.3.3. Comportement en situation d'urgence :

Evaluer la situation.

Eviter le suraccident.

Prévenir les secours.

Secourir les blessés.

Informer le conducteur ou les sauveteurs.

2.3.4. Le respect des autres :

Les relations hiérarchiques.

Les relations avec les membres de l'équipage.

Les relations avec les autres usagers.

Les relations avec les agents des services de navigation.

Le nettoyage des parties habitables.

Supports pédagogiques

Documents pédagogiques ad hoc, conventions collectives, tableau des effets de l'alcool.

Thème 2.4

L'adaptation à l'activité de l'entreprise : transport de marchandises dangereuses et transport de passagers (4,5 unités)

Objectif

Sensibilisation aux transports spécifiques de matières dangereuses et de passagers.

Éléments de contenu

2.4.1. Transport de marchandises dangereuses :

Éléments de présentation de l'ADNR.

Les différents types de produits.

Les aménagements et équipements du bateau.

Les conditionnements.

Les procédures spécifiques de chargement-déchargement.

Les procédures « clients ».

Les températures de pompage.

2.4.2. Le transport de passagers :

Éléments de présentation du décret de 1970.

La composition de l'équipage, l'agent de sécurité.

La préparation du bateau.

La surveillance des passagers.

La veille en cours de navigation.

La prévention de la panique à bord.

Le nettoyage du bateau.

L'accueil et le confort des passagers.

Supports pédagogiques

Extraits de documents réglementaires, l'ADNR, le manuel d'agent de sécurité.

Thème 3.1

La prévention des accidents d'exploitation (1,5 unité)

Objectif

Connaître les situations à risques inhérents à l'exploitation des bateaux pour permettre la prévention des accidents et les comportements de sécurité.

Eléments de contenu

3.1.1. L'incendie à bord :

L'incendie à bord.

Les équipements de sécurité existants, leur emplacement, leurs domaines d'intervention.

L'utilisation des EPI.

Le maniement des lances à incendie.

3.1.2. L'abordage et l'envahissement par l'eau :

La préparation des abordages.

L'utilisation des matériels de secours (bachot, pompes...).

Les gestes d'urgence.

3.1.3. Les premiers secours :

Les éléments du diagnostic.

L'alarme et l'alerte.

Les principes des premiers secours aux blessés.

Les effets sur la santé des substances toxiques manipulées.

La prévention de la panique à bord.

L'évacuation.

Supports pédagogiques

Les documents pédagogiques adaptés, documents, fournisseurs, matériels de secours.

Thème 3.2

La prévention des accidents du travail (1,5 unité)

Objectif

Par l'analyse et la pratique amener le candidat à appliquer les règles de sécurité et adopter son comportement à son environnement.

Eléments de contenu

3.2.1. Sensibilisation aux accidents du travail :

Définition.

Statistiques des accidents du travail dans le secteur du transport et du transport fluvial en particulier.

Conséquences humaines, matérielles et financières.

3.2.2. L'organisation du travail :

La durée du travail journalière et hebdomadaire.

Le règlement intérieur.

3.2.3 Principes ergonomiques :

Gestes et postures à risques.

Position du corps dans l'espace.

Importance du travail des muscles.

Postures et coordination des gestes.

Exercices de manutention.

3.2.4. Les situations à risques :

Les crues ou intempéries.

Les brêlages-débrêlages.

Les manœuvres d'éclusage ou d'accostage.

Les opérations de manutention de produits classiques.

Les pompages de marchandises dangereuses.

L'évacuation.

3.2.5. Les chutes à l'eau ou de grande hauteur :

Maniement des matériels de secours (bouées avec ligne de jet, bachot...).

Les effets du courant.

L'hypothermie.

Les garde-corps.

3.2.6. La prévention des accidents du travail :

La connaissance et le respect des consignes de sécurité (accueil sécurité).

L'attitude et la vigilance.

L'entretien du bateau.

Le nettoyage des circulations.

L'utilisation des protections individuelles.

Supports pédagogiques

Les documents pédagogiques adaptés, documents, fournisseurs, matériels de secours, statistiques de la CNAM, documentations INRS, vidéos, documents d'entreprise.

Thème 3.3

La prévention des pollutions (0,5 unité)

Objectif

Par l'analyse et la pratique amener le candidat à apprécier les risques de pollution et mettre en œuvre les dispositifs de lutte.

Éléments de contenu

3.3.1. Identifier les risques de pollution :

Les différentes pollutions.

3.3.2. La prévention et la lutte contre les pollutions :

Les modes d'action des différents produits de neutralisation des pollutions.

Les procédures d'alerte.

Les gestes et plan d'urgence.

Mise en œuvre du matériel de secours.

Supports pédagogiques

Les documents pédagogiques adaptés, documents, fournisseurs, matériels de secours, vidéos.

Thème 3.4

La mise en œuvre de la « qualité » (1,5 unité)

Objectif

Développer la qualité de service et l'image de marque.

Eléments de contenu

3.4.1 Entreprise et qualité :

L'entreprise et son environnement.

La démarche de certification.

3.4.2. Le référentiel « QHSE » :

Les différentes procédures.

Les manuels qualité.

3.4.3. L'image de marque de l'entreprise :

La qualité de service.

La relation commerciale.

Représenter la société auprès des clients.

Supports pédagogiques

Les documents pédagogiques adaptés, documents entreprises.

Partie pratique

La mise en application pratique (30 unités)

Objectif

Mise en application en situation embarquée des enseignement théoriques

Eléments de contenu

4.1. Réalisations de transports

- 4.1.1. Préparer le transport.
- 4.1.2. Contrôler les niveaux de fluides, calculer les volumes à embarquer.
- 4.1.3. Démarrer les moteurs.
- 4.1.4. Suivre les consommations.
- 4.1.5. Manipuler les câbles et treuils de brêlage.
- 4.1.6. Positionner les câbles de brêlage sur les bollards et sur les tambours.
- 4.1.7. Assurer les branchements entre pousseurs et barges.
- 4.1.8. Manipuler les guindeaux et les ancres.
- 4.1.9. Manipuler les câbles acier ou nylon lors des manœuvres d'amarrage ou d'éclusage.
- 4.1.10. Réaliser quelques nœuds d'amarrage simples.
- 4.1.11. Réaliser une chasse d'air dans un circuit hydraulique.
- 4.1.12. Transférer les informations orales au conducteur lors de la navigation ou des manœuvres d'éclusage et d'accostage.
- 4.1.13. Participer à la confection des repas.

4.2. Opérations de chargement déchargement ou manutention ou d'embarquement-débarquement de passagers

- 4.2.1. Préparer le bateau.
- 4.2.2. Respecter les consignes de sécurité.
- 4.2.3. Contrôler l'enfoncement ou des volumes embarqués.
- 4.2.4. Contrôler les circuits de réchauffage.
- 4.2.5. Assurer la fermeture de la cale et la protection de la marchandise.
- 4.2.6. Assurer la sécurité des passagers.
- 4.2.7. Entretien et maintenance.
- 4.2.8. Maintenir le matériel en état de fonctionnement.
- 4.2.9. Assurer les vidanges, graissage et changements de filtres.
- 4.2.10. Vérifier les tensions de câbles ou des courroies.

- 4.2.11. Nettoyer et ranger les lieux de travail.
- 4.2.12. Choisir les produits d'entretien et outillages appropriés.
- 4.2.13. Préparer les surfaces et appliquer les peintures.
- 4.2.14. Lover les câbles.
- 4.2.15. Réaliser de petits travaux de dépannage électriques ou mécaniques.

4.3. Mise en œuvre de la sécurité et de la qualité

- 4.3.1. Vérifier les conformités.
- 4.3.2. Participer aux exercices de mise en sécurité.
- 4.3.3. Respecter les procédures « qualité ».
- 4.3.4. Assurer les protections individuelles et utiliser le matériel de secours.

Supports pédagogiques

Période d'embarquement sur un bateau école par groupe de 10 au maximum.